



PROCES-VERBAL N°03
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 12/11/2019

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART et Jean Paul TURPIN

Excusés : Pierre BIENVENU et Michel CORNIAUX

Assistes : Jacques VARLET et Patrick BAUW

Prochaines réunions :

10/12/2019

15/01/2020

13/02/2020

10/03/2020

07/04/2020 (Plénière CRTIS/CDTIS)

13/05/2020

11/06/2020

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 02/12/2019

Le P.V n°02 est approuvé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

● ROZOY SUR SERRE – STADE MUNICIPAL – NNI 026660101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 05/11/2019 par Monsieur Guy ANDRE - Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 5 au respect de la largeur du dégagement de sécurité de 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser pour permettre le classement de cette installation :

- Porter immédiatement les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59,85m (Dans un deuxième temps, revoir l'alignement de la main courante pour permettre un dégagement de sécurité de 2,50m le long des lignes de touche en préservant une largeur de l'aire de jeu de 60m)
- Le dégagement derrière la ligne de but doit être porté à 6m sur 20m de large ou interdire au public l'accès derrière cette ligne de but (clôture)
- Supprimer les crochets métalliques (dangereux) de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

● SAINS RICHAUMONT – STADE MUNICIPAL – NNI 026680101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Mai 1999

- Rapport de visite effectué le 22/10/2019 par Monsieur Laurent MINETTE - Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12 Novembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillé

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **SAINT QUENTIN – GYMNASSE PHILIPPIDES – NNI 026919905 (NOUVEAU)**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 06 Juin 2019
- PV CDS du 10 Octobre 2011
- Rapport de visite effectué le 04 Juin 2019 par MM Mickael AUBRY – Président de la CDTIS et Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12 Novembre 2029 avec les réserves ci-dessous.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Mettre en place la table des officiels (1,50m de large)

- **SAINT QUENTIN – GYMNASSE BERTRAND GAMESS – NNI 026919906 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Juin 2019
- PV CDS du 28 Septembre 2009
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué le 04 Juin 2019 par MM Mickael AUBRY – Président de la CDTIS et Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Tracer la zone technique
- Permettre un stationnement protégé (même temporairement) pour véhicules officiels et équipe visiteuse en lien protégé avec les vestiaires
- Mettre en place la table des officiels (1,50m de large)
- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **TERGNIER – STADE LEO LAGRANGE VOUËL – NNI 027380201**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 16/12/2019.

Eclairement moyen horizontal : 354 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BRUAY LA BUISSIERE – STADE PARC 1 – NNI 621780201**

Cette installation est référencée Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Septembre 2012
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 12 Novembre 2029.

- **BRUAY LA BUISSIERE – STADE DE LAVOLVILLE – NNI 621780701**

Cette installation est référencée Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 12 Novembre 2029.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **GRENAY – STADE ADRIEN VISEUX 3 – NNI 623860103**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/07/2019 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 02/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16 Mars 2010
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 10 Octobre 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.
- Tests in situ du 19/09/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **LABOURSE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 624800102**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 08/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26 Avril 1999

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12 Novembre 2029.

- **MERICOURT – STADE LEANDRE LETOQUART 1 – NNI 625700101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 07/02/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 31 Octobre 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 01/04/2020 (Article 5.2.4§4).

1.3 Changements de niveau de classement

- **ANZIN ST AUBIN – STADE MARCEL PAUL 1 – NNI 620370101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 15/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 09 Octobre 2019
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 02 Octobre 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12 Novembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Janvier 2020 :

- Tracer la zone technique en pointillé
- Compléter les parties manquantes de la main courante

- **AVION – STADE FREDERIC POUMAER – NNI 620650501**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 01/08/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Octobre 2018
- Plan masse
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 08 Octobre 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 01/08/2022 (Article 5.2.4§4).

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **GIVENCHY LES LA BASSEE – SALLE DES SPORTS – NNI 623739901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 ;

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 12 Novembre 2029.

Sous réserve que les travaux ou aménagements suivants soient réalisés avant le 31 Janvier 2020 :

- Mettre une protection mousse sur les murs de 2m de haut sur toute la longueur où le dégagement est réduit à 0.90m le long de la ligne de touche (pilier).

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/12/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs et PV CDS

- **GREPAY – SALLE BIGOTTE – NNI 623869901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- PV CDS du 28 Février 2017
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 12 Novembre 2029.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BILLY MONTIGNY – STADE PAUL GUERRE 2 – NNI 621330102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 10/11/2018.

Eclairement moyen horizontal : 136 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emin/Emaxi : 0.48

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 10/11/2020.

- **HENIN BEAUMONT – COMPLEXE SPORTIF F. MITTERRAND 2 – NNI 624270302**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 04/11/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 10/12/2019.

Eclairage moyen horizontal : 163 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 22/10/2021.

- **SAINT LAURENT BLANGY – STADE GEORGES CUVILLY 2 – NNI 627530102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 11/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 05/12/2019.

Eclairage moyen horizontal : 141 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 28/10/2021.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **ISBERGUES – COMPLEXE SPORTIF JEAN JAURES 1 – NNI 624730101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 07/05/2027.

La Commission prend connaissance du rapport d'un observateur nous signalant que la zone technique n'était pas tracée.

La Commission demande à ce que la zone technique soit tracée en pointillé avant le 31 Décembre 2019.

- **OURTON – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626420101**

La Commission prend connaissance de l'extrait du registre des délibérations nous informant, après délibération du Conseil Municipal, que le Stade Municipal porte désormais le nom de Stade « **GEORGY DELMOTTE** ».

Remerciements

- **VIOLAINES – COMPLEXE SPORTIF HENRI DUMONT 2 – NNI 628630102**

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant, après délibération du Conseil Municipal du 26 Septembre 2019, que le terrain n°2 du Complexe Sportif Henri Dumont 2 porte désormais le nom de « **TERRAIN MARCEL DUBOIS** ».

Remerciements

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **WIZERNES – STADE DU CHOQUET 1 – NNI 629020101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 23/10/2018.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 09 Octobre 2018 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 17 Juillet 2018
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12 Novembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Mettre les bancs de touche en largeur règlementaire de 2,50m
- Tracer la zone technique

Remarque :

- Les blocs vestiaires attenants de 13m² chacun, pourraient former un seul vestiaire de 26m² s'ils étaient reliés par une ouverture d'au moins 1,80 de large (ouverture éventuellement équipée d'une porte pour conserver les deux configurations)

1.3 Changements de niveau de classement

- **COULOMBY – STADE MUNICIPAL – NNI 622450101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 08/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 12 Septembre 2019
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de cette installation en Niveau 6 jusqu'au 12 Novembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CALAIS – STADE DE L'EPOPEE 1 – NNI 621930101**

Cette installation est classée Niveau 3 jusqu'au 14/10/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 02/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 949 Lux

Facteur d'uniformité : 0.79

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **LE TOUQUET – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 628260101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 04/10/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 07/10/2019.

Eclairement moyen horizontal : 359 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.46

Le relevé d'éclairement est insuffisant pour obtenir un classement E3 ou E4 (Emini/Emaxi : requis \geq 0,5).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 05/11/2021.

La Commission remarque que la dégradation des valeurs d'éclairement peut être due pour partie à des lampes défectueuses qui ne permettent pas le maintien d'un classement de niveau E3.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **VERTON – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 628490101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/09/2022.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Octobre 2019.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ANICHE – STADE DES NAVARRES 3 – NNI 590080103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 28/02/2029 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 17/09/2021.

La Commission reprend le dossier suite à sa transmission le 17 Septembre 2019 du rapport d'essais (tests du 28/02/2019) des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

La Commission propose de classer cette installation en Niveau 5 SYE et **demande à la CFTIS de revoir sa décision** prise lors du Groupe de travail « Classement des Terrains et Installations Sportives » du 26/09/2019.

- **ETROEUNGT – STADE MUNICIPAL – NNI 592180101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Mars 2019
- Photos montrant que les travaux de mise en conformité des dégagements de sécurité de 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et de la mise en conformité de la hauteur des buts (2.44m) ont été réalisés.

La Commission prononce le classement de cette installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 12 Novembre 2029.

- **METZ EN COUTURE – STADE JEAN MOULIN 2 – NNI 625720102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

La Commission suspend la décision de classement en niveau Foot A 11 au respect des 2,50m (zone de dégagement de sécurité) entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La commission propose de réduire le tracé de la largeur du terrain à 45,50m pour respecter la largeur de cette zone de dégagement

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **RUMILLY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 595200102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 20 Mai 2019

La Commission prononce le classement de cette installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 12 Novembre 2029.

- **VALENCIENNES – STADE UNIVERSITAIRE DU MONT HOUY – NNI 596060701**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan situation
- Plan des vestiaires
- Tests in situ du 16/10/2015, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 16/10/2020 (Article 5.2.4§4).

- **VALENCIENNES – STADE SYLVAIN LEVERD – NNI 596060301**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE Provisoire jusqu'au 30/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Avril 2019
- PV CDS du 23 Avril 2019 (Salle de sports)
- Plan masse
- Plan d'ensemble
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 23 Octobre 2019 par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS.
- Tests in situ du 30/04/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **SOLESMES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595710101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12 Novembre 2029.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

• HAUTMONT – SALLE PIRART – NNI 592919902

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- AOP du 01 Octobre 2019
- PV CDS du 28 Avril 2015
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 12 Novembre 2029.

La dimension insuffisante de l'aire de jeu (34mx17m) et l'absence de vestiaire arbitre ne permet pas de classement en Futsal 3 (mini 38mx18m)

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions

• MARLY – SALLE SCHUMANN – NNI 593839901

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 08 Novembre 2017
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12 Novembre 2029 sous réserve de porter la table officielle à 1,50m de large avant le 31 Décembre 2019.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Seconds Points de réparations), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/12/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **FECHAIN – STADE SAMUEL FLAMENBAUM 1 – NNI 592240101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 31/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 157 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.63

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **COUDEKERQUE VILLAGE – COMPLEXE SPORTIF FORT VALLIERES 1 – NNI 591540201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 08 Octobre 2019
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12 Novembre 2029.

- **HALLENES LES HAUBOURDIN – STADE JULES COLLET 1 – NNI 592780101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Juin 1999
- Rapport de visite effectué le 29 Août 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.
- Rapport de visite effectué le 17 Octobre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12 Novembre 2029.

1.3 Changements de niveau de classement

- **GENECH – PARC DES SPORTS 1 – NNI 592580101**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 01/08/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Septembre 2013
- PV CDS du 10 Avril 2018 (Salle Omnisports)
- Plan masse
- Plan d'ensemble
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 24 Septembre 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 15/05/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 6 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

La surface des vestiaires joueurs est insuffisante pour un niveau 5, les « grands » vestiaires étant affectés à l'installation PARC DES SPORTS 2 – NNI 592580102

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 01/08/2022 (Article 5.2.4§4).

- **GENECH – PARC DES SPORTS 2 – NNI 592580102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 01/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30 Septembre 2014
- PV CDS du 10 Avril 2018 (Salle Omnisports)
- Plan masse
- Plan d'ensemble
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 24 Septembre 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12 Novembre 2029.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 590170102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE Prov jusqu'au 21/03/2020.

La Commission prend connaissance des tests du 25 Septembre 2019 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 21/09/2024 (Article 5.2.4§4).

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **HEM – SALLE DUBUS – NNI 592999904**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 23 Octobre 2019
- PV CDS du 12 Décembre 2017
- Plan masse
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12 Novembre 2029 sous réserve de porter la table officielle à 1,50m de large avant le 31 Janvier 2020.

- **LA MADELEINE – SALLE FLANDRE – NNI 593689902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 10 Septembre 2019
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué le 15 Octobre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12 Novembre 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/12/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

- **VILLENEUVE D'ASCQ – SALLE PALACIUM – NNI 590099902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 01 Août 2003
- PV CDS du 29 Août 2017
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 28 Octobre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission prend acte de la visite express réalisée le 28 octobre 2019 pour compétition annoncée tardivement et classe l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12 novembre 2029.

La Commission rappelle au club que la procédure de classement d'installation se doit d'être respectée et demande un délai.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **GENECH – PARC DES SPORTS 1 – NNI 592580101**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 01/08/2022 et l'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 05/09/2019.

Eclairage moyen horizontal : 119 Lux

Facteur d'uniformité : 0.47

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 05/09/2021.

- **LE DOULIEU – STADE MAURICE SALOMEZ 2 – NNI 591800102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 08/08/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 05/12/2019.

Eclairage moyen horizontal : 134 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 21/10/2021.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **FACHES THUMESNIL – STADE LOUIS MERCHIER 2 – NNI 592200202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 26/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 183 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

- **HALLENNES LES HAUBOURDIN – STADE JULES COLLET 1 – NNI 592780101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis **défavorable** sur le projet pour un classement Niveau E5. (Eclairage en niveau E5 insuffisant)

Eclairage moyen horizontal : **127** Lux (150 lux minimum à la mise en service pour un niveau E5)

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 590170102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE Prov jusqu'au 21/03/2020.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité d'accueil du 16 Octobre 2019 et du PV CDS du 08 Novembre 2019.

Remerciements

- **ARNEKE – COMPLEXE SPORTIF ZONE DE LOISIRS – NNI 590180101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 24/02/2029.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Octobre 2019.

Remerciements

- **ESQUELBECQ – COMPLEXE SPORTIF JM VAESKEN 1 – NNI 592100101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 21/03/2027.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Octobre 2019.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **TEMPLEUVE – STADE GEORGES BARATTE – 595860101 – 595860102 - 595860103**

La Commission prend connaissance de l'extrait du registre des délibérations nous informant, après délibération du Conseil Municipal, que le Stade Georges Baratte porte désormais le nom de Stade « **JEAN PIERRE FELIX** » et transmet le dossier à la CFTIS pour modification de l'appellation de ces trois installations.

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **JAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 603250101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 18 Septembre 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.
- Rapport de visite effectué le 03 Novembre 2019 par Mr Joëlle LEMY – Membre de la CDTIS attestant la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m et du respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12 Novembre 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/11/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **COMPIEGNE – STADE PAUL COSYNS – NNI 601590101**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 27/09/2028 et l'éclairage était classée en Niveau E3 jusqu'au 08/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 3 SYE et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 30/10/2019 par Monsieur Jacques ARNAUD - Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 25/10/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

La Commission classe l'installation en FootA11 SYE Provisoire jusqu'au 28 avril 2020

La Commission donne un avis favorable pour la compétition dans l'attente du classement définitif de l'installation.

La Commission propose d'étudier un classement de l'installation en Niveau 3 SYE ou 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Points à contrôler :

- Abris de touche
- Clôture interne au stade de l'installation

- **GOLANCOURT – STADE MUNICIPAL – NNI 602780101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/08/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 29 Juillet 2019
- Rapport de visite effectué le 09 Octobre 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 12 Novembre 2029.

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 2 « TERRAIN BENOIT MILANDOU » – NNI 606120102**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 28 Octobre 2019
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 16/09/2019 par Monsieur Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 16/09/2019, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 décembre 2019 :

- Mettre un lavabo et un miroir dans chaque vestiaire joueurs et arbitre

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 2 « TERRAIN BENOIT MILANDOU » – NNI 606120102**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 05/09/2021.

Eclairage moyen horizontal : 285 Lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emin/Emaxi : 0.67

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 1 – NNI 601390101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 15/10/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 15/11/2019.

Eclairage moyen horizontal : 422 Lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport Emini/Emaxi : 0,60

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **CREIL – STADE VELODROME 1 – NNI 601750101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 16/01/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 13/11/2019.

Eclairage moyen horizontal : 428 Lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **LE PLESSIS BELLEVILLE – STADE FOOT5 PALISSADE – NNI 605005501**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet d'un éclairage du Foot5 Palissade conforme au cahier des charges FAFA.

Eclairage moyen horizontal : 233 Lux

CU : 0,60

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **MONTAGNY STE FELICITE – PARC DES SPORTS – NNI 604130101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 06 Juin 2019.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CHAMBLY – STADE DES MARAIS 3 - 601390103**

La Commission prend acte du courrier de la Mairie nous informant des importants travaux d'extension visant à doter le club d'une installation de Niveau 2 conforme au règlement des Terrains.

La CFTIS décisionnaire a déjà été saisie directement par la Mairie.

Remerciements

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ABBEVILLE – STADE ST FRERES DE ROUVROY 1 – NNI 800010301**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 16/05/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 09/11/2018.

Eclairage moyen horizontal : 159 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 21/10/2021.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **DOULLENS – STADE RENE NIQUET – NNI 802530102**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public (- de 300 personnes) du 16 Octobre 2019.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES